03a

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT de l'AISNE **ARRONDISSEMENT** de LAON

CANTON de CHAUNY

COMMUNE

de CHAUNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal du 18 février 2021

L'an deux mille vingt et un, le 18 février à 19 heures, les Membres du Conseil Municipal de la Ville de CHAUNY, se sont réunis dans les salons de l'hôtel de ville sur la convocation de M. le Maire, adressée le 12 février 2021 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présidence: M. LIEVIN, Maire.

Nombre de membres dont le conseil doit être composé : 33Nombre de conseillers en

exercice:.....

33

Etaient présents :

Régis LAPERSONNE Josiane GUFFROY David TELATYNSKI Sylvia AGATI Yves VALLERAND Catherine LEFEVRE Mario LIRUSSI Maryse GREHAN Dominique IGNASZAK Francis HEREDIA Françoise LACAILLE Monique LEFEVRE Jean-Luc RENAUX Sabine LEDOUX

Tewfik FERGUEN Sophie MEURET Nacéra ISSAAD Jennifer CAURE Sarah PIRAUX Steve WATIER Benjamin LECAREUX Marie-Claude GOSSET Alban DELFORGE Stéphanie OCTOBON Karim CHAFI Brigitte FIAN José BEAURAIN Fabrice GANTOIS

Mandat de procuration : Mme LETRILLARD à Mme ISSAAD ; M. EL BAIED à M. HEREDIA ; Mme NOE-LAVAUZELLE à M. LECAREUX ; M. RATEL à M. TELATYNSKI Secrétaire de séance : M. FERGUEN

Assistaient à la séance en application de l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales :

M. Fabrice FOUCHER, Directeur Général des Services Mme BRULE Sandra, Directrice Générale Adjointe Mme LAVALLARD Sylvie, Attachée Principale

Membres présents	.29
Absents ayant donné mandat de procuration	
Votants	

Délibération 2021-13

03 - PERSONNEL MUNICIPAL

a) création de poste et modification du tableau des effectifs

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte-tenu de la réorganisation du Pôle Technique, il convient de créer un emploi fonctionnel de Directrice Générale Adjointe des Services qui aura pour mission de coordonner, sous la responsabilité du Directeur Général des Services, l'ensemble des services techniques,

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi de Directrice Générale Adjointe des Services à temps complet à compter du 1^{er} mars 2021.

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie A de la filière administrative, du cadre d'emplois des Attachés Territoriaux par voie de détachement.

L'agent détaché sur l'emploi de Directrice Générale Adjointe des services percevra la rémunération prévue par le statut de la fonction publique territoriale et la grille indiciaire de l'emploi fonctionnel créé, il bénéficiera également de la NBI et des dispositions du régime indemnitaire de la collectivité.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 34 et 53,

Vu le décret n°87-1101 du 30 décembre 1987 portant dispositions statutaires particulières à certains emplois administratifs de direction des collectivités territoriales et des établissements publics locaux assimilés,

Vu le décret n°87-1102 du 30 décembre 1987 relatif à l'échelonnement indiciaire de certains emplois administratifs de direction des collectivités territoriales et des établissements publics locaux assimilés,

Vu l'avis favorable de la commission des finances,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 29 voix pour, 3 contre et 1 abstention.

- Décide de créer un emploi de Directrice Générale Adjointe à compter du 1^{er} mars 2021,
- Adopte le tableau des effectifs de la Ville à compter du 1^{er} mars 2021 comme présenté ci-dessous,
- Décide de la possibilité d'appliquer pour l'ensemble de ces postes des modalités d'exercice du travail à temps partiel suivant la réglementation en vigueur,
- Autorise Monsieur le Maire à mettre en œuvre ces dispositions en fonction des nécessités de service.

FS EFFECTIFS POURVUS	Durée hebdomadaire du poste
1	35 h 00
2	35 h 00
0	35 h 00
1	35 h 00
3	35 h 00
2	35 h 00
3	35 h 00
2	35 h 00
1	35 h 00
6	35 h 00
5	35 h 00
6	35 h 00
1	28 h 00
	201100
30	
0	
1	35 h 00
1	35 h 00
1	35 h 00
2	35 h 00
2	35 h 00
10	35 h 00
24	35 h 00
40	35 h 00
	331100
81	
	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1
1	35 h 00
Transfer and the	
2	35 h 00
	2

Agent spécialisé principal de 2 ^{eme} classe des écoles mat.	С			
Autres (préciser)				
TOTAL (3)		3	3	
SECTEUR MEDICO-SOCIAL				
Médecin hors classe	Α			
Médecin de 1ère et 2ème classe	Α			
Psychologue hors classe	Α			
Psychologue de classe normale	Α			
Sage-femme hors classe	Α			
Sage-femme de 1ère classe	Α			
Sage-femme de 2ème classe	Α			
Coordinatrice de crèches	Α			
Puéricultrice hors classe	Α			
Puéricultrice de classe supérieure	Α	1	1	35 h 00
Puéricultrice de classe normale	Α	1	1	35 h 00
Infirmière en soins généraux hors classe	Α			301100
Infirmière en soins généraux de classe supérieure	Α			
Infirmière en soins généraux de classe normale	Α	*	111	
Auxiliaire de puériculture principal de 1 ^{ere} classe	С	1	1	35 h 00
Auxiliaire de puériculture principal de 2 ^{eme} classe	С	2	2	35 h 00
Auxiliaire de soins principal de 1 ^{ere} classe	С			301100
Auxiliaire de soins principal de 2 ^{éme} classe	С			
Auxiliaire de soins	С			
Autres (préciser)				
TOTAL (4)		5	5	
SECTEUR SPORTIF				
Conseiller des activités physiques et sportives principal	Α			
Conseiller des activités physiques et sportives	Α	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	us our earlie	restruses Alf
Educateur des APS principal de 1ère classe	В	2	2	35 h 00
Educateur des APS principal de 2ème classe	В	1	1	35 h 00
Educateur des activités physiques et sportives	В	1	0	35 h 00
Opérateur des activités physiques et sportives principal	С	1	1	35 h 00
Opérateur des activités physiques et sportives qualifié	С			
Opérateur des activités physiques et sportives	С	3.74	W41,08	
Autres (préciser)				
TOTAL (5)		5	4	
SECTEUR CULTUREL				A production A.
Conservateur du patrimoine (dont conservateur en chef)	Α			Algorithm
Conservateur de bibliothèques	Α		-44	a 15 Table versky
Attaché de conservation du patrimoine	Α		100000	
Bibliothécaire	Α		Mar 1831 1-11 T	
Directeur d'enseignement artistique 1 ^{ere} et 2 ^{eme}	Α			
Professeur d'enseignement artistique hors classe	Α	la grand		
Professeur d'enseignement artistique de classe normale Assistant de conservation principal 1ère classe	А			
	В	2	2	35 h 00

	_	T		
Assistant de conservation principal 2ème classe	В			
Assistant de conservation	В	1	1	35 h 00
Assistant d'enseignement artistique principal 1 ^{ère} classe	В	1	1	20 h 00
Assistant d'enseignement artistique principal 1 ^{ère} classe	В	1	1	15 h 00
Assistant d'enseignement artistique principal 1 ^{ère} classe	В	1	1	10 h 00
Assistant d'enseignement artistique principal 1 ^{ere} classe	В	1	1	06 h 00
Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	В			1 3 18 1860 A1 10 48 19 1
Adjoint du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe	С	rique citare	Manual Barrier	
Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	С			
Adjoint du patrimoine	С	1	1	35 h 00
Autres – professeur de musique principal 1 ^{ére} classe	В	2	2	20 h 00
Autres - professeur de musique principal 2 ^{eme} classe	В			
Autres - professeur de musique	В			
TOTAL (6)		10	10	
POLICE MUNICIPALE	A CONTRACTOR OF THE CONTRACTOR			
Directeur de Police	Α		Caran India - An	sintecolosi I
Chef de service de police principal 1 ^{ére} classe	В	Section 1	epipa sirianes	agente inital a
Chef de service de police principal 2 ^{ème} classe	В		salan Milakaani	ne to initiality.
Chef de service de police	В	2	2	35 h 00
Brigadier chef principal	С	2	2	35 h 00
Gardien-Brigadier	С	2	2	35 h 00
Garde champêtre chef principal	С			
Garde champêtre chef	С			
TOTAL (7)		6	6	
ANIMATION		4		
Animateur principal 1 ^{ére} classe	В			
Animateur principal 2 ^{ème} classe	В	2	2	35 h 00
Animateur	В			
Adjoint d'animation Principal de 1 ^{ère} classe	С			
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	С	162 311101	America i	
Adjoint d'animation	С	1	1	35 h 00
TOTAL (8)		3	3	
TOTAL GENERAL (1+2+3+4+5+6+7+8)		146	142	

AGENTS NON TITULAIRES (emplois pourvus)	CATE- GORIES	SECTEUR	CONTRAT	Durée hebdomadaire du poste
AUTRES				
Directeur de Cabinet	Α	ADM	Α	35 h 00
Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	В	CULT	А	14 h 30
Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	В	CULT	А	16 h 00
Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	В	CULT	А	14 h 00
Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	В	CULT	А	08 h 00
Assistant d'enseignement artistique	В	CULT	Α	06 h 00
TOTAL		6		

AUTRES	Nbre	REMUNERATIONS	
	emplois		
Contrat de projet – catégorie A	1	Selon échelle indiciaire	
Adjoints techniques saisonniers	2	Selon échelle indiciaire	
Educateur des APS saisonnier	1	Selon échelle indiciaire	
Opérateur des APS saisonnier	1	Selon échelle indiciaire	
Adjoint administratif saisonnier	1	Selon échelle indiciaire	
Animateurs diplômés	25	SMIC + 10%	
Animateurs stagiaires	5	SMIC + 5%	
Assistantes Maternelles	11	Délibération du 19.10.2006	
Contrat d'apprentissage	5	Suivant contrat	
Enseignants (Etude)	5	Taux des agents travaillan pour les collectivités	
Service Civique	2	Suivant contrat	
Total	59		

Fait en séance les jour, mois et an que dessus et ont, les membres présents signé au registre.

Certifié exécutoire Chauny, le 23 2 21 DE CH Par délégation du Maire, Le Directeur Général,

Fabrice FOUCHER.

Pour extrait conforme, Affiché le 25 février 2021 Maire,

Emmanuel LIEVIN.